

# Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013

Absentes : Rachel Frery Audrey Maisonhaute Absent excusé : Michel Guillaume

## 1 APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

### 2/3 ENFOUISSEMENT ET EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ET ASSAINISSEMENT « les Varennes »

Mr le Maire présente un devis du Siel pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique aux Varennes pour un montant de 8568€. Un devis de l'entreprise Peyrard associé à l'entreprise Camilleri pour les travaux d'assainissement d'un montant de 10016€.

Afin de supporter le coût des travaux, Mr le Maire demande une participation aux riverains concernés.

Après délibération le conseil municipal est favorable à cette proposition avec 1 abstention.

### 4 POINT SUR LA STATION DE TRAITEMENT « assainissement »

Comme convenu lors du précédent conseil une rencontre s'est organisée avec la DDT et la police de l'eau afin de définir un projet. Mr le Maire présente en parallèle le projet de la lyonnaise des eaux, trop onéreux 590000€ en investissement. Donc un coût d'investissement et de fonctionnement pendant 20 ans de 320€ à 350 € HT par foyer et par an. Cette proposition n'est pas retenue par le CM

Après délibération le conseil municipal valide le projet du cabinet ICA comprenant un filtre planté de roseaux associé à la lagune existante pour un montant de 400000€ et sollicitera les aides à l'investissement auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE.

### 5 POINT SUR L'ACHAT DE TERRAIN « assainissement »

Le conseil municipal valide le choix du terrain retenu pour l'implantation du projet. Contenu du désaccord avec les propriétaires sur la valeur du terrain et de l'avis du service des domaines(cadastre), le conseil municipal se positionne sur l'avant-projet. Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour engager une DUP (déclaration d'utilité publique) après validation de la police de l'eau.

### 6 VALIDATION ET AVANCEMENT PROJET RYTHME SCOLAIRE RPI

Mr le Maire donne rapport de la délibération de la commune de Nervieux concernant les rythmes scolaires.

Explique les éventuels changements d'horaires, le questionnaire proposé aux parents d'élèves et le coût des TAP.

A ce sujet l'ensemble du conseil municipal souhaite rappeler la gratuité de l'école de la république pour les parents et se positionne contre la pratique des rythmes scolaires proposée par le gouvernement.

### 7 PROJET MICRO CRECHE

Mr le Maire présente la demande de 2 groupes de particuliers pour la création d'une micro- crèche dans les locaux disponibles du RPI.

Des études sont en cours sur les besoins de garde d'enfants dans nos villages. Des rencontres avec le conseil général et la CAF sont organisées afin d'étudier les besoins et le financement.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de continuer les études.

### 8 TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'appliquer au 1 janvier 2013 les tarifs suivants :

Assainissement : Forfait 50€ le m3 :0,78€. Base m3 pour les foyers utilisant un puits : 30m3/personne  
Participation au raccordement du réseau : 2000€

Taxe d'aménagement : Taux 3%

Cimetière : Concession perpétuelle : 130€ le m2

Concession cinquantenaire : 65€ le m2

Location salles communales :

Salles ancienne mairie réservées aux habitants de la commune : Location : 100 € gratuites pour les associations  
Forfait chauffage du 1/1 au 30/4 et du 1/10 au 31/12 : 20 €

Petite salle du Chevallard : Habitants commune 250. € le WE 180€ en semaine  
Hors commune 400. € le WE 200€ en semaine

Grande salle du Chevallard : Habitants commune 350. € le WE 280€ en semaine  
Hors commune 700. € le WE 300€ en semaine

Forfait nettoyage sol lors de la gratuité de la salle pour les associations de la commune y compris le RPI :50 €

Location gîte communal : Habitants commune : 1à4 personnes : 25€ 5à10 personnes : 100€  
Hors commune : 1à4 personnes : 75€ 5à10 personnes : 150€

### DIVERS

Après délibération le conseil municipal approuve l'indemnité du perceuteur d'un montant de 401,96€

Mr le Maire propose l'achat d'une élagueuse pour l'employé municipal d'un montant de 657€. Le CM valide cette proposition.

Le CM prend connaissance de la consommation et du bilan énergétique du Siel.

À la suite du courrier du collège de Balbigny concernant une demande subvention exceptionnel pour 6 élèves de la commune, pour un voyage à Paris. Le CM ne souhaite pas allouer une participation.

Mr le Maire rappelle les 20 ans de la COM COM à la salle du chevalard le 25 janvier 2014